

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 24 septembre 2024, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 septembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Emilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine (à partir de la question 6), FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, DELATTRE Philippe, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANN Isabelle*

### **PROCURATIONS :**

*LAVERSIN Corinne donne procuration à LECONTE Maurice, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à LECLERCQ Odile, THELLIER David donne procuration à DEROUBAIX Hervé, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, DISSAUX Thierry donne procuration à NOREL Francis, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FLAJOLLET Christophe donne procuration à GACQUERRE Olivier, FRAPPE Thierry donne procuration à PAJOT Ludovic, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, MAESELE Fabrice donne procuration à BERROYER Lysiane, MARCELLAK Serge donne procuration à DOMART Sylvie, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Madame DEBUSNE Emmanuelle est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**24 septembre 2024**

**RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

**SUBVENTION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE**  
**BETHUNE-BRUAY A L'ASSOCIATION**  
**« LE SAVOIR VERT DES AGRICULTEURS »**  
**SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature

Enjeu : Développer des circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne.

Par délibération n°2024/CC031 du 09 avril 2024, le Conseil communautaire a approuvé le versement de subventions au titre de l'exercice 2024.

A cet effet, une convention a été signée pour l'année 2024 avec l'association « Le Savoir Vert des Agriculteurs » prévoyant l'attribution d'une subvention de 17 500 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Par courrier en date du 23 mai 2024, Madame DELEPIERRE-PIAT Présidente de l'association, a sollicité un ajustement de la subvention 2024 afin de prendre en compte l'évolution du montant du coût de la visite au sein des fermes pédagogiques qui passe de 145 € à 150 € dans chaque exploitation.

À la suite de l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 09 septembre 2024, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs afin de faire évoluer le montant de la subvention de l'association pour l'année 2024 et de le porter à 18 000 €. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association « Le Savoir Vert des agriculteurs » afin de faire évoluer le montant de la subvention de l'association pour l'année 2024 et de le porter à 18 000 €, les autres conditions restant inchangées.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **27 SEP. 2024**

Et de la publication le : **30 SEP. 2024**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**



**LECONTE Maurice**

Communauté d'Agglomération de Béthune  
Bruay Artois-Lys Romane  
Hôtel Communautaire  
100, Avenue de Londres – CS 40548  
62411 BETHUNE Cedex

Association Le Savoir Vert des Agriculteurs  
Citée de l'Agriculture  
54, Avenue Roger Salengro  
BP 90136  
62223 SAINT LAURENT BLANGY Cedex

**CONVENTION D'OBJECTIF ENTRE L'ASSOCIATION « LE SAVOIR VERT DES AGRICULTEURS » ET  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE**

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION**

Entre les soussignés

La Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys Romane, ayant son siège social à Béthune (62411), 100 avenue de Londres, CS 40548, représentée par son Vice-Président en exercice, Monsieur LECONTE Maurice, ci-après dénommée Communauté d'Agglomération,

D'une part,

Et

L'Association « Le Savoir Vert des Agriculteurs » représentée par sa Présidente, Madame DELEPIERRE-PIAT Caroline,

D'autre part,

**EXPOSE LES MOTIFS**

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2024/CC031 du 9 avril 2024 relative au vote des subventions de l'exercice 2024,

Vu la convention d'objectifs entre l'association « Le Savoir Vert des Agriculteurs » et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane attribuant une subvention de 17 500€ pour l'année scolaire 2024-2025,

Considérant la demande de l'association par courrier en date du 23 mai 2024 qui sollicite un ajustement de la subvention pour prendre en compte l'augmentation du montant de la visite pédagogique de 145€ à 150€,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 3 de la convention, relatif au montant de la subvention attribuée,

## **Article 2 : MODIFICATIONS**

L'Article 3 de la convention est ainsi modifié :

Le montant de la subvention s'établit à 18 000€

## **Article 3 – AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres closes de la convention restent inchangées

Pour l'Association  
La Présidente

Pour la Communauté d'Agglomération  
Par délégation du Président  
Le Vice-Président délégué

Madame DELEPIERRE PIAT

Monsieur Maurice LECONTE